



S.N.T.R.S.-C.G.T.
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

10, Rue de Solférino, 10
Paris-7° - Tél. 551-71-39

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Un lourd contentieux

Un des deux candidats représentant les intérêts d'une classe : le patronat et les forces monopolistes, vient d'être élu Président de la République.

Ce résultat ne constitue nullement une surprise puisque subsistaient au second tour deux candidats du grand capital. Néanmoins il conduit à de nombreuses remarques ; tout d'abord, le nombre des abstentions et des bulletins blancs et nuls (35,50 %) n'est que très légèrement inférieur au nombre des électeurs de Pompidou (37,50 %). Tout en ne contestant pas le résultat du vote, nous constatons qu'un nombre important de citoyens, particulièrement parmi les travailleurs, à l'appel de la C.G.T., n'ont pu exprimer leur choix, et c'est un fait nouveau dont le Pouvoir devra tenir compte.

Certes, les résultats de cette élection présidentielle ne constituent pas une suite logique à la défaite du Pouvoir au Référendum du 27 avril et ne correspondent nullement aux aspirations légitimes des travailleurs. Mais après ces quelques mois de campagne électorale, le Pouvoir va se trouver face aux mêmes difficultés et aura à résoudre les mêmes problèmes : ceux posés en mars à la conférence de Tilsitt.

Il est important de situer la responsabilité de l'élection de Pompidou. Elle revient à ceux qui ont refusé l'union des forces de gauche sur un programme commun basé sur la nationalisation des secteurs clés de l'économie et sur la création d'une banque nationale d'investissements. Cette responsabilité, elle incombe entièrement au congrès socialiste d'Alfortville qui a placé l'ensemble des forces démocratiques devant le fait accompli. Mais dès le premier tour, les travailleurs ont sévèrement condamné cette attitude et, par là même, la solution de la troisième force.

La C.G.T., quant à elle, a tout fait pour que se réalise, à partir d'un programme commun, une candidature unique des forces de gauche qui aurait concrétisé la volonté des travailleurs en engageant le pays dans une alternative démocratique. Il faut tirer les enseignements de la situation actuelle pour organiser notre combat dans les semaines et les mois à venir considérant que ces élec-

tions ne constituent qu'une étape dans la lutte revendicative.

En effet, les problèmes posés à la Conférence de Tilsitt, qui ont entraîné la grève du 11 mars, demeurent entiers.

Les revendications propres au C.N.R.S. sont, bien sûr, directement liées aux revendications de tous les autres travailleurs. Fermelement, jusqu'à la rentrée, l'action dans la Recherche et à l'Education Nationale doit se développer pour exiger que le budget 1970 ne soit pas un budget de régression, pour que les postes réclamés soient effectivement créés, pour permettre aux personnels hors statuts d'être intégrés, pour donner aux techniciens et administratifs des possibilités de promotion, d'un déroulement de carrière normal et enfin pour donner aux laboratoires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement. Les personnels du C.N.R.S. lutteront également :

- pour imposer la sortie rapide des textes sur la sécurité de l'emploi et l'amélioration des petites catégories B et D ;

- pour exiger la rédaction et la transmission au Ministère de l'Education Nationale des autres textes.

Les travailleurs n'accepteront pas que le Pouvoir réponde négativement à leurs revendications en invoquant le péril de la monnaie ou le déficit de la balance extérieure des paiements. En effet, la classe ouvrière n'a pas à supporter cette responsabilité car nous savons bien que les causes de ce déséquilibre monétaire sont dues à l'hémorragie des capitaux français exportés par les industriels spéculateurs vers l'étranger. Nous avons dénoncé, en son temps, l'incapacité du Pouvoir à juguler ces puissances d'argent.

Nous savons que le Pouvoir voudra largement mettre à profit la période des congés pour porter de nouveaux coups. C'est ainsi qu'il avait profité des congés de 1967 pour faire paraître les ordonnances sur la Sécurité Sociale.

Mais les travailleurs sauront être vigilants. C'est ainsi qu'un certain nombre d'actions sont en cours dans de nombreux établissements. Dans la Recherche, les personnels de l'I.N.A.G., au bout de quatre semaines de grève, viennent d'obtenir des résultats importants en matière de précarité de l'emploi, de création de postes

budgétaires et de règlement intérieur. Ces résultats sont dus à la détermination des travailleurs de l'I.N.A.G. appuyés par les organisations syndicales du C.N.R.S., en particulier par le S.N.T.R.S. et soutenus par les personnels statutaires des observatoires de Meudon, de Paris, de l'Astrophysique qui, en se mettant en grève ont largement contribué à l'ouverture des négociations. Ces résultats constituent un acquis important, une référence que les autres personnels de la Recherche hors statut utiliseront pour faire aboutir leurs revendications. Cet exemple illustre bien comment, à partir d'une lutte spécifique à un établissement, les travailleurs, dans l'unité, appuyés par l'ensemble des organisations syndicales, ont contribué à trouver un début de solution à un problème général : celui des contrats.

Cet exemple unitaire pratiqué depuis longtemps au C.N.R.S. nous montre, encore une fois, que c'est la bonne voie.

Après les présidentielles, il existe un "lourd contentieux" et la C.A. de la C.G.T. déclarait le 4 juin 1969 : « qu'il est possible de trouver un terrain d'entente sur plusieurs revendications particulièrement sensibles pour les travailleurs :

c'est le cas pour l'augmentation des salaires, traitements, retraites et pensions, le rattrapage des hausses de prix depuis 1968, la garantie du pouvoir d'achat, la suppression de toutes discriminations salariales, la réduction de la durée du travail et l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraite, l'abrogation des ordonnances et l'amélioration du régime de la Sécurité Sociale, la formation, l'allègement de la fiscalité, l'emploi, la formation professionnelle, les droits syndicaux ».

Sur la base de ces dix points, la C.A. a mandaté le bureau fédéral pour proposer une action commune aux autres syndicats. C'est avec ce souci de l'unité que les travailleurs de la Recherche scientifique doivent agir. Ils apporteront ainsi leur contribution à la réalisation du front syndical commun, seule formule qui nous permette d'obtenir de nouveaux succès revendicatifs et de "promouvoir le rassemblement démocratique qui s'impose".

S. SARRAZIN.

Le Conseil National du 9 mai

Le Conseil National du 9 mai avait à son ordre du jour les mesures à prendre pour l'organisation interne, la préparation des Congrès de l'U.G.I.C. et de la F.E.N.-C.G.T., les structures universitaires et les revendications. L'actualité imposait aussi d'examiner les initiatives prises et à prendre pour exiger une candidature unique basée sur un programme commun des forces de gauche.

● L'accroissement considérable des tâches du syndicat est lié à l'augmentation de son influence et aux conséquences des engagements obtenus en mai 68 (révision des statuts, action sociale, droit syndical, structures centrales et locales du C.N.R.S., nouvelles structures universitaires). Il y a donc nécessité de renforcer le travail collectif. Il a été décidé :

- de renforcer le Bureau National par l'élection de deux camarades (J.-P. Riccio et G. Darré). Après le départ du camarade Hilaire, qui se consacre à la section d'Orsay, le Secrétariat National a été renforcé par les camarades Sarrazin et Ginot ;
- d'étendre la responsabilité de certaines tâches à des membres du Conseil National.

● La présence d'A. Jaeglé, secrétaire de l'Union Générale des Ingénieurs et Cadres, a permis de préparer plus sérieusement encore le Congrès de l'U.G.I.C. Les mesures prises porteront à un niveau plus élevé notre participation à l'U.G.I.C. dont nous devons attendre :

- des échanges importants sur nos préoccupations « techniques » (formation permanente, problèmes de l'informatique, classification des titres...) ;

- une amélioration des possibilités d'explication et de recrutement sur la base d'une analyse de classe établissant la solidarité des couches d'ingénieurs, de techniciens et de chercheurs avec les luttes de la classe ouvrière contre la domination capitaliste.

Pour la préparation du Congrès de la F.E.N.-C.G.T., il a été décidé d'intervenir sur :

- la coordination nécessaire de notre activité avec le syndicat C.G.T. des personnels de l'Enseignement supérieur ;

- les problèmes liés à la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;

- notre expérience et nos réalisations, au C.N.R.S., dans le domaine de l'action sociale et la nécessité d'engager des actions pour l'ensemble de l'Education Nationale.

● Les décisions du C.N. du 29 novembre 1968 ont été complétées à partir des expériences des C.C.P. de janvier, février et avril 1969 et de l'examen du bilan des élections dans les U.E.R. où la C.G.T. obtient 201 élus sur 308 dans les 137 U.E.R. (dont 49 n'ont pas d'organisation C.G.T.). Après discussion, le Conseil National a approuvé le document publié dans le n° 109 du Bulletin d'Information qui devient ainsi le programme auquel se feront nos élus et nos sections syndicales de facultés.

● Après une discussion sur la situation objective, quelques jours avant l'ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, le Conseil National a adopté à l'unanimité un communiqué approuvant la résolution du Comité National de la C.G.T. des 6 et 7 mai 1969, insistant sur la nécessité d'un pro-

gramme commun des forces de gauche, rappelant notre combat pour les revendications des travailleurs et pour une politique démocratique comportant la nationalisation des secteurs clés de l'économie, mandant le Secrétariat pour discuter avec le S.N.C.S. un communiqué commun sur ces bases.

Sur ce dernier point, en dépit de l'accord de concertation existant entre les deux organisations, la discussion n'a pu aboutir et nous avons enregistré un refus du S.N.C.S.

● En ce qui concerne l'action revendicative, le Conseil National a précisé et actualisé les propositions que, dès le 4 avril, le S.N.T.R.S. faisait aux autres syndicats en fixant trois directions dans lesquelles une action énergique devait se développer :

- défense des personnels hors statuts,
- action pour l'aboutissement des différents textes modifiant le statut,
- action pour le budget.

L'Assemblée Générale du 22 mai adoptait nos propositions d'une journée nationale d'action (29 mai) pour les personnels hors statut, d'une action de « surveillance et de harcèlement » pour l'aboutissement des différents textes de modifications réglementaires et d'une ac-

tion pour le collectif budgétaire 1969 et le budget 1970.

La grève de l'I.N.A.G. débutait le 19 mai. Nous en rendons compte dans ce même numéro du Bulletin.

L'action de « surveillance » menée successivement par les différents établissements Bellevue, quai Anatole-France, Orsay, Villejuif, Gif, C.E.S.), s'est poursuivie jusqu'au 22 juin, montrant aux services concernés la volonté du personnel de voir aboutir les textes en discussion dans les ministères ou en préparation au C.N.R.S. Parmi les textes soumis aux ministères, celui qui concerne les relèvements indiciaires (conséquences des mesures prises pour les cadres B et C de la Fonction Publique) devrait paraître incessamment au *Journal Officiel* ; celui qui concerne la sécurité de l'emploi fait l'objet de dernières navettes entre le C.N.R.S. et la Fonction Publique (le point qui est débattu, et qui pour nous est *fondamental*, est celui de la proposition obligatoire d'un poste *dans le même département*).

Pour les textes en préparation au C.N.R.S., la version rédigée des modifications statutaires nous a été communiquée le 18 juin et sera examinée le 20 juin avec M. Lasry. (Il s'agit du regroupement des personnels en deux groupes A et B, de la révision des carrières d'ingénieurs, d'agents de maîtrise, de dessinateurs, etc.).

Les problèmes de retraite, de droit syndical, de formation permanente, ne sont pas encore à un stade aussi avancé.

Une étude précise de ces questions ne pourra être faite que pour le prochain Bulletin.

A. CHACONIE.

Œuvres - Action sociale

Réflexion sur un exemple concret

Les 12, 13 et 14 juin dernier, se tenait à Aussois la session du C.N.A.S. du C.A. E.S., axée sur le travail des sections locales et des clubs.

Parmi tous les projets présentés, celui de Marseille nous semble mériter un examen particulier pour sa valeur exemplaire.

● Tout d'abord, à la demande du Bureau National du C.N.A.S., nos camarades ont mis en place un « Comité de Coordination » chapeautant *toutes les activités* de la région marseillaise. Ainsi, les dispersions inutiles sont évitées, les revendications sociales des personnels des différents centres ou facultés peuvent être effectivement connues et la coordination d'une action est plus facile à organiser. Autre facteur positif : une telle organisation favorise l'information des personnels sans laquelle ces activités ne seront que l'apanage de quelques « initiés », pour ne pas dire « privilégiés ».

● La mise en place d'une telle organisation, recouvrant l'ensemble des personnels d'un secteur géographique ainsi que toutes leurs activités, s'impose rapidement.

Il nous semble cependant nécessaire de faire une remarque sur le terme « toutes les activités ». (Ces activités recouvrent entre autres des clubs, improprement appelés « clubs nationaux » (sauf cas d'espèce). Il y a une contradiction entre les « clubs nationaux » et leur gestion par des organismes régionaux. Ce n'est pas parce que ces clubs ont des activités localisées dans une région, mais ouvertes à tous les personnels du C.N.R.S., que leur gestion doit dépendre d'organismes ré-

gionaux. Pour nous, les clubs sont régionaux et leurs activités sont liées à celles des sections locales.

Consentants de la complexité et de la multiplicité des problèmes, nos camarades de Marseille ont, pour leur projet d'une base nautique du C.N.R.S. sur la Méditerranée, adopté la seule formule permettant une telle réalisation : ce projet se réalisera *en association* avec l'E.D.F. qui, en contrepartie, ouvrira son centre aéré à cent enfants des agents C.N.R.S. de Marseille. Les activités de voile, de plongée sous-marine, de ski nautique se feront en association avec plusieurs organismes locaux spécialisés (écoles, stages, garage, hébergement) et des Comités d'entreprises.

Nous applaudissons cette orientation que nous avons dans notre programme d'action sociale, soulignée *comme indispensable*. Comment concevoir autrement l'implantation d'Oléron, de la base de Marseille, du chalet de Grenoble ou des Pyrénées, du Centre de la Région parisienne, etc. !

A titre d'information, indiquons que les plus grands Comités d'entreprises (Renault, Sud-Aviation, Dassault, C.E.A., Air France, S.N.E.C.M.A., E.D.F...) ont décidé de s'associer, dans le cadre de Tourisme et Travail, pour réaliser des centres de vacances, de sports, de loisirs et de culture dans la Région parisienne, se refusant, pour de multiples raisons (coût, amortissement, occupation, intérêt des usagers), à les implanter eux-mêmes... L'exemple vient d'en haut. Réfléchissons-y !

Le responsable à l'action sociale,
J.-P. SCHATTE.

Acquis de l'action pour les revendications des personnels de l'I.N.A.G.

Après quatre semaines de grève, les travailleurs de l'I.N.A.G. viennent de remporter un succès non négligeable avec l'appui des organisations syndicales du C.N.R.S. qui ont organisé le soutien des personnels et ont participé efficacement aux négociations avec les pouvoirs publics et la direction de l'I.N.A.G. Après l'analyse des résultats, ils ont décidé de reprendre le travail.

Dès le 19 mai au soir, le Secrétariat National du S.N.T.R.S.-C.G.T. prenait toutes les dispositions pour assurer le soutien des personnels de tous les laboratoires. Il tient à féliciter tous les militants qui ont su prendre avec esprit de responsabilité et d'initiative les mesures indispensables pour informer le personnel, le faire participer aux actions et l'appeler à la solidarité financière. Il tient à souligner le rôle des sections du S.N.T.R.S.-C.G.T. de l'Observation de Meudon, de l'Institut d'Astrophysique et de l'Observatoire de Paris ; ces sections ont apporté un soutien efficace à la grève de leurs camarades de travail et ont pesé avec force pour exiger l'ouverture des négociations.

Le Secrétariat constate que les résultats obtenus à partir de la pression des personnels et notamment le rassemblement du vendredi 13 juin (convoqué à l'initiative de l'Intersyndicale) confirment l'analyse qu'il avait faite. Cette analyse, unanimement ratifiée par le Bureau National du 11 juin, mettait en avant les possibilités objectives d'obtenir satisfaction sur de nombreux points si on développait le soutien des personnels, soutien qui devait être décidé démocratiquement dans chaque laboratoire.

1. Les résultats.

A. Garantie de non-licenciement.

Application d'une procédure de reclassement du type Y.Y'. du C.N.R.S., sous contrôle de la commission paritaire. Des postes sont créés en conséquence.

B. Postes budgétaires.

Transformation de crédit en postes budgétaires : le principe est accepté. Reste à fixer le nombre de postes nécessaires, ce qui sera fait par la commission paritaire, et à obtenir une quantité suffisante de postes pour tous ceux qui désireraient être affectés sur un poste budgétaire. (Le Ministre de la Recherche parlait d'une trentaine, le Directeur de l'I.N.A.G. de l'ensemble !)

C. Règlement intérieur.

D'importantes concessions ont été faites après des négociations qui se sont prolongées jusqu'au vendredi à 3 heures du matin.

Il faut noter le rôle joué par la C.G.T., soutenue par F.O., pour que les négociations ne soient pas rompues mais aboutissent.

Contrats

Obtention d'un contrat. Lettre signée du Directeur de l'I.N.A.G. fixant, de fait, l'assimilation au C.N.R.S. en matière de classement. Possibilité d'une classification supérieure I.N.A.G.

Commission paritaire

Obtention de toutes les prérogatives souhaitées (avancement, dérogation, fixation de la qualification professionnelle, droit de regard sur l'embauche, information sur les primes exceptionnelles, etc.).

Rémunérations

Application des augmentations « fonction publique », avancements d'échelons et de catégories et prise en compte des modifications d'ordre familial (naissance, par exemple), survenues en cours d'année.

Taux minimum de la prime : 16 % pour les catégories A et B, 12 % pour les D et les 6-9 B, 11 % pour les 1 D.

Application des différentes mesures statutaires du C.N.R.S.

« Toutes les possibilités offertes par le statut du C.N.R.S. peuvent être utilisées par le Directeur, après avis de la Commission paritaire. »

Application des mesures

Pas de diminution de salaire consécutive à l'application du nouveau contrat. Eventuellement, indemnité compensatrice diminuant au fur et à mesure des augmentations du traitement par un rattrapage maximum d'un tiers de la somme supplémentaire. Effet rétroactif au 1-1-69, application au 1-9-69.

L'ACTION POUR LE BUDGET 1970

Les récentes Commissions paritaires et de dérogation ont mis en évidence les conséquences de l'insuffisance de créations de postes dans les budgets de 1968 et de 1969. En effet, les possibilités de promotion, tant en paritaire qu'en dérogation, sont directement liées aux créations budgétaires. C'est donc le déroulement normal de la carrière de chaque agent qui est directement compromis. C'est ainsi que huit agents ont obtenu une promotion en 3 A alors qu'il y avait quatre-vingt-onze candidats. Certes, le « goulot d'étranglement » varie d'une catégorie à l'autre, mais les difficultés de promotion touchent toutes les catégories.

Aux incidences sur la carrière des personnels s'ajoutent celles qui ont trait à leurs conditions de travail. Il est évident que, dans nos laboratoires, le rapport de deux techniciens pour un chercheur, considéré comme le seuil convenable, est loin d'être atteint. Ceci conduit à un surcroît de travail, voire à « oublier » un certain nombre de règles élémentaires de sécurité : ainsi, par exemple, la présence nécessaire de deux agents lorsque des travaux dangereux sont effectués par l'un d'eux.

Le rapport est actuellement à peine d'un technicien pour un chercheur si l'on tient compte des techniciens affectés à des scientifiques extérieurs au C.N.R.S. Il y a donc, actuellement, un retard d'environ 3.500 techniciens pour atteindre la proportion de deux techniciens pour un chercheur. Les scientifiques eux-mêmes constatent que cette situation nuit au fonctionnement correct des laboratoires.

Ainsi, sur 1.254 demandes de collaborateurs techniques formulées aux sections du Comité National du C.N.R.S., 205 seulement ont été satisfaites. Si l'on extrapole avec les laboratoires propres du C.N.R.S., il aura manqué, pour 1969, environ 2.500 postes.

G. DUPRÉ.

Licenciement

Préavis de trois mois.

Intégration C.N.R.S.

La Commission paritaire fera les propositions d'intégration.

Journées de grève

Païement des 25/30.

D'ores et déjà, le C.N.R.S. est prêt à étendre toutes ces mesures, exception faite de la prime I.N.A.G., à l'ensemble des personnels du C.N.R.S. rémunérés sur ressources affectées.

2. Appréciation des résultats.

Pour les personnels de l'I.N.A.G., ils sont importants car ils obtiennent en grande partie satisfaction et ils ont un tremplin solide pour la poursuite de leur action au sein de l'I.N.A.G.

Pour tous les personnels sous contrats, ils représentent une perspective de développement de l'action engagée le 29 mai :

— il faut faire appliquer par tous les organismes les résultats obtenus à l'I.N.A.G. ;

— il faut tenir compte de ce que, pour la première fois, le principe de la budgétisation en postes de contrats a été obtenue au niveau le plus élevé ;

— en se rappelant que le principe de la sécurité d'emploi a été posé, notamment par l'application de la procédure de type Y-Y' ;

— en constatant que les divers engagements pris démontrent la nocivité de la politique des contrats et qu'au-delà, ils mettent en cause la politique du pouvoir en matière de recherche.

3. La poursuite de l'action.

Pour les sections syndicales de l'I.N.A.G. il va falloir, avec le soutien du personnel, faire appliquer au sein de la Commission paritaire, les engagements pris.

L'action syndicale permanente devra se poursuivre pour apporter une solution convenable à tous les problèmes posés.

Quant aux autres sections, à partir des enseignements de la grève I.N.A.G. (qu'il faut resituer dans le cadre de l'action générale pour les personnels hors statuts et pour le budget), il leur faudra prendre toutes les initiatives pour des actions qui, en se développant, permettront de porter un coup décisif à la politique des contrats.

Remarque

Dans une déclaration faite devant les grévistes de l'I.N.A.G., la C.F.D.T. a tenté de faire supporter par l'ensemble des organisations syndicales son réveil tardif concernant le problème des personnels sous contrats. Nous avons été amenés à faire une mise au point.

Au S.N.T.R.S.-C.G.T., nous estimons avoir pris, dès le 19 mai, les initiatives qui s'imposaient en mobilisant nos sections, sans attendre la dernière semaine. Nous nous sommes opposés à la proposition de la C.F.D.T. qui demandait, en quelque sorte, de faire passer toute l'action revendicative au second plan. Estimant que l'ensemble de ces objectifs étaient étroitement liés, nous avons maintenu la nécessité de poursuivre l'action parallèlement dans les trois directions : le personnel hors statuts, l'action pour le budget et les revendications statutaires.

L'U.G.I.C ET LA RECHERCHE

Après une réunion de travail de la Commission « recherche » qui a réuni les camarades C.G.T. du C.E.A., des P.T.T., de la Chimie, des Travaux publics, du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., une déclaration pour soutenir et développer l'action des travailleurs de la recherche scientifique a été mise au point par le secrétariat de l'U.G.I.C. Elle met en évidence l'apport et le rôle que joue l'organisation des ingénieurs, cadres et techniciens de la C.G.T. dans les luttes revendicatives qui sont communes aux différents syndicats de la recherche, face à la politique gouvernementale.

C'est pourquoi, nous publions in extenso ce texte afin de faire connaître à tous nos adhérents la position de la C.G.T. sur ces problèmes de la recherche.

Déclaration du secrétariat de l'U.G.I.C.

Les travailleurs de la Recherche scientifique publique (C.N.R.S., Université I.N.S.E.R.M., etc.), sont actuellement engagés, à l'appel de leurs syndicats et notamment du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T., dans une lutte visant à mettre un terme à l'emploi de personnel « hors statuts ». Dans l'immédiat, il s'agit d'obtenir, pour ces personnels, la même situation, les mêmes avantages et les mêmes protections que ceux dont jouissent les autres travailleurs des mêmes laboratoires, grâce à leurs statuts respectifs.

Cette action intéresse directement plus de dix mille salariés sans statut parmi lesquels se trouve une forte proportion de techniciens et d'ingénieurs.

Le problème fondamental qui se pose, c'est la politique de financement de la recherche scientifique, tant fondamentale qu'appliquée, qui limite excessivement les crédits prévus au budget de l'Etat, notamment pour ce qui concerne les rémunérations des chercheurs et autres personnels, et qui incite les laboratoires à se développer principalement, en passant des conventions de recherche avec des organismes publics ou privés. Ce sont les mêmes moyens budgétaires d'Etat qui sont refusés aux laboratoires et qui, en règle générale, sont versés sous forme de crédit ou de subventions aux organismes offrant les conventions.

Ces derniers accroissent donc progressivement leur influence sur les laboratoires publics dont les programmes échappent ainsi à l'examen public. Il en résulte une soumission accrue à des intérêts particuliers et, trop souvent, l'anarchie.

En outre, les laboratoires employant, à côté des personnels statutaires payés sur crédits budgétaires, des personnels hors statuts payés soit sur crédits de fonctionnement normalement réservés au matériel, soit sur les ressources procurées par les conventions dont le renouvellement est aléatoire, soit encore par d'autres artifices, il en résulte une insécurité de l'emploi préjudiciable à une recherche de qualité.

Pour justifier l'insécurité qui résulte exclusivement de la volonté de mettre la recherche scientifique au service des possesseurs de grands capitaux, notamment en détachant du C.N.R.S. certains de ses laboratoires, le gouvernement préconise la mobilité de l'emploi, mais refuse d'examiner sérieusement, avec les organisations syndicales représentatives des travailleurs de la recherche scientifique, les garanties qui seraient susceptibles de favoriser cette mobilité. Il s'oppose en particulier à la nécessaire création de postes budgétaires.

Mécontent de la position des organisations syndicales sur cette question, et notamment de celle de l'U.G.I.C. qu'il avait reçue en octobre 1968, le Délégué Général à la Recherche Scientifique et Technique, M. Pierre Aigrin, tente maintenant d'opposer les travailleurs à leurs syndicats, en faisant diffuser un sondage d'opinion par l'I.F.O.P., sur la mobilité.

L'U.G.I.C. ne méconnaît ni les problèmes de la mobilité, ni celui de la liaison entre les laboratoires et la production. La condition première de leur solution réside dans l'établissement tant dans les laboratoires publics que dans l'industrie, de réelles garanties d'emploi et de carrière, et du droit au perfectionnement continu, donnant aux travailleurs des possibilités de promotion, ce qui devrait être la forme principale de la mobilité. Ces objectifs peuvent être atteints par le renforcement de la lutte syndicale contre les appétits égoïstes qu'excitent les laboratoires.

L'U.G.I.C. soutient sans réserve les revendications immédiates formulées par les syndicats après avoir consulté les travailleurs intéressés :

- application intégrale, et dans chaque organisme, des statuts existants aux personnels rémunérés hors budget ;
- en particulier, mêmes conditions d'embauche, d'avancement, de licenciement et mêmes avantages sociaux ;
- cessation de l'embauche de personnels hors statuts ;
- création de postes budgétaires nouveaux. Attribution de ces postes à tous les travailleurs hors statuts qui le désirent.

L'U.G.I.C. adresse ses vives félicitations au Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique qui a acquis une grande expérience dans ce domaine et qui a notamment fait inclure en juin 1968, des clauses de garanties d'emploi dans le statut de personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Ce Syndicat a organisé avec succès, dans l'unité avec les organisations F.O. et C.F.D.T. des travailleurs de la Recherche scientifique, des journées d'actions les 22

et 29 mai. Au cours de ces actions, les personnels statutaires et hors statuts ont appuyé leurs revendications sous diverses formes allant jusqu'à la cessation de travail.

D'ores et déjà, l'action syndicale appuyée par le personnel a conduit le Ministre de la Recherche, M. Robert Galley, à prendre de premiers engagements positifs.

De nouvelles initiatives sont prises actuellement par les mêmes syndicats pour porter l'action à un niveau plus élevé. Leur succès dépend avant tout du développement coordonné d'actions efficaces, adaptées aux conditions propres à chaque laboratoire, parmi l'ensemble des travailleurs de la recherche scientifique des secteurs public, nationalisé et privé, concernés par ces problèmes. Le succès dépend également du soutien de l'ensemble des travailleurs, et notamment des travailleurs intellectuels.

L'U.G.I.C. demande à ses syndicats d'Ingénieurs, Cadres et Techniciens et à leurs sections d'entreprises, ainsi qu'aux Commissions départementales d'Ingénieurs, Cadres et Techniciens de prendre toutes dispositions pour que les motifs de la lutte des travailleurs de la Recherche Scientifique « hors statuts » soient expliqués et popularisés parmi l'ensemble des Ingénieurs, Cadres et Techniciens, pour que les mesures nécessaires du soutien sous toutes ses formes soient démocratiquement décidées, et pour que des formes de participation à la lutte soient déterminées partout où se trouvent des travailleurs directement concernés.

L'U.G.I.C. assure les travailleurs de la Recherche scientifique de son soutien effectif et pratique pour l'ensemble de leurs revendications.

Paris, le 11 juin 1969.

ATTENTION !

Le compte courant postal du syndicat est modifié. Voici le nouvel intitulé :

S.N.T.R.S. - C.G.T.

10, rue de Solférino - Paris-7°

C.C. n° : 30 510-68

Centre : 70 - LA SOURCE.

I.N.S.E.R.M. - Prévisions budgétaires pour 1970

Dans notre dernier article relatant l'entrevue avec M. Audigier, nous n'avons pu vous donner les demandes détaillées de postes faites par M. Aujaleu. Elles se décomposent comme suit :

- chercheurs : 300 ;
- techniciens : 400, dont laboratoires propres : 252 - actions concertées : 72 - informatique : 20 - animaliers : 30 - laboratoires extérieurs : 26.

Les postes de techniciens se répartissent comme suit :

- 1 A : 10 - 2 A : 15 - 3 A : 25 -
- 1 B : 30 - 2 B : 52 - 3 B : 85 -
- 5 B : 25 - 6 B : 53 - 7 B : 20 -
- 1 D : 15 - 2 D : 5 - 3 D : 25 -
- 4 D : 15 - 5 D : 15 - 6 D : 10 -
- personnel D.G.R.S.T. : 2 A + 3 A : 7 - 1 B à 6 B : 12.

Ces 400 postes, juste suffisants l'an dernier, sont maintenant insuffisants en raison des besoins actuels :

- créations et ouvertures de nouvelles unités ;
- expansion d'unités déjà existantes ;
- reclassement d'un personnel en place (agents non reclassés avant la sortie de l'article VI modifié sur les diplômes, agents déclassés du fait de la modification de l'article VI — 130 environ —, le personnel du siège nouvellement intégré sur le statut) ;
- intégration des personnels hors statuts ;
- promotion des agents.

De plus, avant même que d'arriver au ministère des Finances, ce chiffre de 450 est déjà ramené à 70 !

Si vous ne voulez pas que le budget de 1970 vous soit encore plus défavorable que ne l'a été celui de 1969, vous devez, par vos actions répétées (motions, pétitions, délégations...), harceler le ministère des Affaires sociales pour qu'il soit tenu compte de ces besoins, vitaux pour la recherche, lors de l'établissement du budget de 1970.

Y. ALEXANDRE.